JOURNAL

FRANCFORT

AVEC PRIVILÉGE DE SA MAJESTÉ IMPÉRIALE.

DU JEUDI, 26 OCTOBRE 1797.

De Cadix , le 2 Octobre.

On ne voit ici aucum mouvement qui indique la prochaine sortie de notre slotte. Les mauvais tems ont éloigné la slotte angloise qui, cependant, fait tenjours croiser quelques frégates: une partie de cette slotte est à Gibraltar, et l'autre à Lisbone. On attend avec inquiétude des bâtimens richement chargés qui ont dû relâcher à Ténérisse, et qui pourroient profiter de l'absence des anglois, pour arriver dans nos ports.

Extrait des Nouvelles de Paris, du 20 Octobre.

Le Rédacteur annonce aujourd'hui les changemens fuivans:

Le général Canclaux, ambassadeur à Naples, est rappelé; il est remplacé par le citoyen Treilhard. Le général Pérignon est aussi rappelé de Madrid; il a pour successeur l'ex-ministre de la marine Trugnet. Le citoyen Pérochelle est nommé secrétaire de la légation. Le citoyen Pléville Lepeley, ministre de la marine, a été promu avant-hier au grade de contre-amiral. Les commissaires françois sont arrivés hier

Les commissaires françois sont arrivés hier de Lille; ainsi tout espoir de paix avec l'Angleterre est évanoui. On dit que Treilhard resuse l'angles de Naples

l'ambassade de Naples.

Bottot, secrétaire de Barras, qui avoit été envoyé à Udine, est arrivé hier de retour; il n'a mis que dix jours à faire la route. Rien ne transpire encore des nouvelles qu'il apporte.

Le général Laîne, avec une colonne de 5000 hommes et 400 artilleurs munis de canons, est arrivé le 12 à Nice; il marche vers les départemens de Vaucluse et des Bouches-du-Rhône.

Le directoire exécutif a pris un nouvel arrêté sur les émigrés. On y trouve, entre autres dispositions, que les témoins qui auront signé les certificats de résidence, seront interrogés l'un après l'autre sur la vérité des faits contenus dans ces certificats.

Le projet de résolution sur les nobles fait le fujet de toutes les conversations; on s'en occupe dans les fallons comme dans les comptoirs, dans les caffés et même dans les atteliers. La plûpart des journaux traitent aujourd'hui cette question, et à l'exception de deux ou trois. tous regardent les mesures proposées comme inconstitutionnelles et souverainement adieuses. Les républicains les plus prononcés sont même divisés d'opinion à ce sujet. Chénier et Garat désapprouvent ce projet dans le Conservateur; Tallien, à ce qu'on prétend, deit parler con-tre; enfin la motion de Boulai a caulé une fermentation générale; elle a réveillé les passions éteintes, et elle pourroit bien être une pomme de discorde, et donner lieu à de nouvelles divisions.

Il n'y a pas à douter que la discussion à laquelle ce projet va donner lieu ne soit très orageuse. Déjà dans la séance d'avant-hier, l'oposition s'est maniscrée. Serres ayant obtenu la parole pour une motion d'ordre, s'exprima ainsi: "Je pense que le projet de Boulay contre les ex-nobles ne doit pas être prolongé indefiniment. L'inquiétude générale dans laquelle il a plongé, je ne dis pas les individus qu'il intéresse particulièrement, mais même les meilleurs citoyens... (Murmures d'un grand nombre.)— Pluseurs voix: Oui, oui, c'est vrai. — L'orageur: Pour ce qui me concerne du moins, j'y apperçois le développement de la plus haute tyrannie, qui ait encore pesé sur les hommes, l'organisation du syssème depopulateur de Robespierre, moins sanguinaire en apparence, mais mille sois plus exécrable. J'y apperçois le génie fiscal de ce

If fant d'ailleurs que la France sache bientôt si vous voulez devenir ses tyrans, ou rester ses mandataires sidèles. Il faut qu'elle sache si elle doit être heureuse par la constitution ou chercher son salut dans les convulsions de son désespoir. Je demande que la discussion a'ouvre primidi prochain, et alors je prends l'engagement formel de mettre en évidence les verités que je n'ai fait qu'énoncer ici. (Les murmures d'une part et les applaudissements de l'autre se renouvellent).

La motion de Serres est adoptée.

Confeil des 500 - Suite de la Séance du 16.

Boulai (de la Meurthe) prend la parole. Voici quelques traits de son discours. Après avoir parle de l'origine de la noblesse, de son influence sous la monarchie, de sa conduite depuis le commencement de la révolution jusqu'à la journée du 10 Août, l'orateur passe à l'objet principal du rapport, à l'existence des ci-devant nobles sur le territoire, qu'il regarde comme le plus grand obstacle à l'assermissement de la République. A l'exception de quelqueshommes qui ont prouvé qu'ils méritoient des distinctions bono ables, tous les ex nobles, selon lui,... ont constamment cherché à renverser la République, "Cette conjuration, dit Boulai, exille encore; tous les agens, tous les moyens sont établie: mais, dit on, la noblesse est en minorité! oni; mais son orgaeil, son andace est entretenue par son humiliation mê-me. Notre propre histoire a dû nous apprendre ce que peuvent des minorités entrainées par les mouvemens les plus forts et les plus irréfifibles qu'éprouve le cœur humain. It est de l'essence des minorités d'être adroites, infatigables : il est de l'essence des majorités d'être indulgentes, confiantes. Redoutons une minorité telle que celle de notre noblesse; une sorte de prestige parle encore au vulgaire en sa faveux : aux yeux du peuple, les nobles étoient des espèces de divinités, et il ne se défend pas encore de cette sorte de vénération qu'il leur portoit autrefois. Dans leur intérieur, tous les titres, toutes les qualités, toutes les étiquettes, font conservés.,,

Plus loin, Boulai e'écrie: "Républicaine! vous avez vaincu; votre conquête, c'est la République, votre gouvernement, votre constitution. Votre triomphe a été remporté sur les privilèges; il est légitime, la République est toujurs de doit. Tous les moyens de la consolider sont donc aussi de droit de légitimes. Mais, pour cela faut-il confier aux vaincus la garde de nos trophées? Aurons nous encore une con-

Hance imprudente? Compterons nous fur leur repentir, fur leur réfignation; vain espoir, dont l'expérience démontre l'illusion. L'exclusion des nobles du droit de cité est donc le premier moyen de conservation; et si cette exclufion ne suffit pas, si les troubles, les divisions lont encore les fruits amers de la feule présence des nobles, il faut s'en débarrasser. Deux moyens se présentent: les exterminer, les expulser. Les exterminer! Non, ils nous extermineroient eux, s'ils étoient les plus forts; plus généreux, contentons-nous de les expulser. Ainsi l'expulsion du territoire pour les uns, l'exclusion des droits de cité pour les autres, sont les bases du projet de votre commission. Ici une question le présente. Comment distinguer les plus dangereux ? les chess du parti, du tronpeau? Les plus dangerenx font les plusintéresses à la contre révolution, ceux qui ont le plus de moyens, la haute neblesse; c'est elle qui doit être chassee. Cependant en l'expulsant, nous ne prétendons pas la dépouiller. Nous lui donnous ses biens. Ils seront vendus, et le prix leur en sera remis en produits de l'industrie françoise, sauf une indemnité qui sera-netenue pour les frais de la guerre. La première melure est nécessaire pour éviter l'écoulement du numéraire. La leconde est d'une jus-tice évidentes Quant aux autres qui seront exclus du droit de cité, nous leur offrons des moyens d'acquerir ce droit, en remplissant les conditions présentées par l'article 10 de la constitution. Nous en ajoutons une autre, l'obligation d'une déclaration que pous avons crudigue de tout homme libre. A ces projets, quelle objection pourrat on faire? Dirat on qu'ile sont contraires à la constitution? On a dejì répondu que l'affiliation des hommes dont il s'agit à l'ordre de la noblesse les reud évanger, et que rien ne les lie à une constitution incompatible avec leur existence. D'ailleurs, nous ferons aux opposans de bonne soi ce raisonnement, qui sans doute devra seffire. Vous voulez la République, vous devez vouloir aussi. tous les moyens de la conserver. Il faut ou renoucer à la République, et rétablir la no-blesse, ou prendre contre la noblesse les melures que nous vous propolons; il n'y a pas ici de milieu.,

Après d'autres raisonnemens de cette force, l'orateur propose le projet dont nous avons dejà

donné le dispositif.

Stance du 17 - Martinet fait adopter un pro-

jet ainsi conçu:

"L'hô el de la Valliere, donné à la maison de Châtillon par Louis XV, retiré par ce dernier des mains de cette famille, moyennant une penAon sur l'Esat, et rendu à la ci-devant duchesse de Châtillon par decret du..., est déclaré faire parti des propriétés nationales. La ci-devant duchesse de Châtillon, recevra en indemnité, le montant de la pension ci-dessus indiquée, en inscriptions sur le grand livre.

De Vienne , le 18 Octobre.

Le Cardinal Primat de Hongrie se trouvoit ici depuis quelques jours pour un objet im-

L'on apprend de Malthe que plusieurs Ruses de distinctions sont attendus dans cette isle; ils apprendront le service sur les galères aux fraix de S. M. I.

Le comte d'Antraignes est ici.

Suite de la Haye , du 19 Octobre.

On voit par les rapports que nous avons donnés, combien l'action a été vive, opiniatre, et sanglante: elle a surtout été sunesse pour plusieurs des principaux officiers. Les blesfures des vice amiranx Reyntjes et Story, dont le premier a été pris, paroissent n'être que legères : celle du capitaine Holland, commandant le Wassenaer, également pris, est annoncée comme plus griève: celle du capitaine van Rossum, capitaine de pavillon du vaisseau amiral, doit avoir été mortelle. Nous avons rapporte, que le contre amiral Bloys de Treslong avoit en le bras droit emporté: il le fut, à l'instant qu'il mettoit le porte-voix à la bouche, pour donner les ordres au plus fort de l'action: il n'est pas le seul, qui ait éprouvé ce malheur. Le capitaine Hinxt, commandant le Procecteur, de 56 canons, a aussi perdu un bras et a été blessé à la jambe. Ce vaisseau a été au plus fort de l'action; et il a essayé le feu de plusieurs vaisseaux ennemis supérieurs en rang: il a perdu son mât de misaine; et il se trouvoit dans le plus grand danger d'être pris, lorsqu'il fut secouru par le vaisseau l'a-miral de Vries, pris ensuite lui même. Enfin il est certain que les marins hollandois n'ont manqué ni de fermeté ni de bravoure; et que s'il faut attribuer les dé altres de la journée à quelque caule, outre la grande supériorité en nombre et en sorce des vaisseaux, ainsi qu'à l'avantage du vent, qu'avoit l'ennemi, c'est d'un côté, à l'ordre de bataille que l'amiral Duncan avoit choisi; d'autre part, au désaut de rapprochement de la ligne hollandoise. L'ordre de bataille anglois étoit tel, que, d'après plusieurs l'apports, l'ennemie parnt se porter consusément sur les nômes; le vice amiral Story nous apprend au contraire, que l'escadre angloise étoit réellement sormée en bataille; et que c'est l'ordre en échiquier, le plus propre à rompre la ligne hollandoife, que les commandant britannique a employé: sa marnœuvre a été favorisée par la trop grande distance de nos vaisseaux les uns des autres pains que le vice amiral de Winter le témoigne lui même dans son rapport, et qu'il paroît en-core par la lettre suivante:

n.L'escadre hollandoise croisoit le 11 Octobre, à deux milles de distance d'Egmond-sur-mer; elle étoit composée de quatre vais-seaux de 74 canons, ciuq de 68, im de 64, quatre de 56, deux de 24, ontre les moindres de 44, deux frégates de 32, deux de 24, ontre les moindres de 44, deux frégates de 32, deux de 24, ontre les moindres de tempers. A Midi, elle ent commoissance de l'escadre angloise cinglant de la partie du Nord, le vent Nord-Onest, & tout-desait à son avantage. L'escadre bollandoise forma anssiste la ligne de bataille; celle des Anglois ne la combattit point dans cet ordre. Elle la longea & perça à travers les espaces, qui étoient entre chique vaissant de notre ligne & son voissu, à la distance de 60 brasses. An moment de cette manœuvre, le seu commença du côté des Hollandois. Le vaissan, le Delst, saissant la quene, l'onvrit. L'amiral Duncan perça entre le Bestave & les Etats Généraux. Il se mit par le travers du dernière. Le seu de celui ci, secondé par le Mars de 44 canons, la désemparé; trois vaissenux anglois sont venus à son secons d'l'ont remorqué. Après sa retraite, le seu de beseadre anglois se ralleurit & cesse en en les saissent encore alors sur le champ de bataille. An commencement de l'action, les Anglois étoient an nombre de 18 vaisseaux ent affaire à plusieurs ememis à la fois. C'est ainsiquem a vu le vaisnaer, cap. Holland, entre deux seux, sorcé ensin d'amener. L'amiral de Vries, avant de se rendre, s'est battu bord à bord avec un vaissan anglois, pour secourir le Protecteur. Don ignore les circonsances de la reddition du Haerlet & du Delst. Celle du Hercule a été cansée par le fen, qui y avoit pris, & durant lequel les Anglois n'ont cesse de le fondroyer.

Une lettre, écrite par le capitaine Krasst de l'Alkmaer, de 56 canons, qui a été pris également, apportée par un pinque-pêcheur de Sche-vening, porte "qu'il a été pris après avoir eu sur son bord 26 morts et 62 blessés; après avoir perdu tous les mâts; et après que son vaisseau eut été criblé de plus de 200 boulets; qu'il a combattu pendant deux heures deux vaisseaux. de 74, et un de 64 canons; qu'enfin l'ennemi l'a pris à la remorque, et qu'il a été conduit avec son fils à bord du Monmouth, de 64 canons; que les Anglois ont également soussert; qu'il a vu un de leurs vaisseaux à la remorque; que leurs prises sont toutes désemparées et démitées etc.,, Il paroît, qu'il n'y a pas eu de vaifeau hollandois, qui ait combattu plus heureu-fement que le Leyden, de 68 canons, commandé par le capitaine-lieutenant Musquetier. On rapporte qu'un vaisseau angleis, de 84 canont, qu'il combattit, avoit déjà amené; mais qu'ayant remis son pavillon, après avoir été secou n par un autre de la nation; il reçut encore quelques décharges du Leydn, qui l'ont coulé bas ... Le capitain J. Holland, commandant du navi

américicain, qui est arrivé le 15 Octobre de Philadelphie à Amsterdam, rapporte que le 12 à 9 heures du matin, E. S. E. d'Egmend, il s'est trouvé au milieu d'une flotte de 34 voiles, qui à sa vue, arborèrent pavilon anglois, et dont plusseurs avoient perdu leurs perroquets, d'autres leurs mâts d'artimon ou leur greement; qu'ils avoient avec eux à la remorque 3 vail-leaux absolument démâtés. Enfin, nous avons aussi quelque certitude sur le sort de la frégate, le Monnskerdom, cap. Lancaster, de 44 canons. On écrit de la Zeelande, qu'elle a échoue sur cette côte, prês de West-Cappel, sur les bance, nommés de Rassen; on a sauvé 123 hommes, qui y restoient de l'équipage, avec un maître de prise anglois et un cadet. Le commandant Lancaster avoit passé, comme prisonnier, sur un Lord ennemi. Le lieutenant Christiaansen avoit été tué dans l'action. Le Lieutenant Akkerman étoit mort de ses blessures; et cette frégate avoit su en tout 50 hommes tués et 40 blessés dans le plus fanglant combat.

De Strasbourg, le 22 Octobre.

Le quartier général de la grande aumée d'Allemagne a été transféré aujourd'hni à Grevz-Lach; mais le général en chef est encore ici. La fête sunebre en l'honneur du général Hoche a été célébrée hier avec beaucoup de pompe. Le général Augereau et le général Dessaix y out assissé.

De Stutgard, le 21 Octobre.

Les lettres d'Inspruck en date du 28, anroncent que le quartier-général de l'armée d'Italie sera transféré dans cette ville pour y passer l'hiver, attendu qu'il doit avoir été conclu un nouvel armistice de cinq mois, à compter du 18 Octobre.

L'on mande d'Augebourg, que M. le colonel comte de Carneville, qui se trouve depuis trois semaines dans cette ville, est occupé à sormer un corps de 1200 hommes, qui sera composé de hussards, de chasseurs et d'infanterie.

De Cologne, le 21 Octobre.

D'aprés un arrêté de la commission intermédiaire de Bonn, le pays de Juliers est tenu de formir incessamment dans le magasin de Bonn les objets énoncés ci-après, à l'usage des hôpitaux, savoir: 90,000 annes de linge à pansement; 14,000 livres de charpies; 1,000 bandages herniaires affortis; 1,200 quintaux de farine; 2,000 quintaux de viande; 240 pièces de vin rouge de honne qualité, de deux cents quarante pintes l'une; 25 pièces vin blanc, idem; 50 pièces de vinaigre, idem; 6,000 pintes d'huile à bruler; 6,000 livres de savon noir; 6,000 livres chandelles; 6,000 livres de ris.

De Coblence, le 22 Octobre.

Ces jours derniers, le bruit se répandit tout à coup que le nouveau magistrat alloit être destitué et l'ancien sénat réintégré. Cette nouvelle causa une allégresse universelle; une soule nombreule le rassembla sur le marché, pour être témoin du triomphe de les véritables magifirats et de la confesion des intrus; cenx ci se trouvoient alors assemblés à l'hôtel de ville, et s'ils fussent soris dans ce moment, il est très pro-bable que le penple courroncé leur eut fait un manvais parti. Le général françois Hardi, ayant été aussit informé de ce qui se passoit, se rendit lui - même fur les lieux, et avec l'aide de quelques grénadiers, il parvint à disperser le rassemblement. Le soir, il sut ordonné à tous les habitans de placer des lumières à leurs fenêtres, et des patrouilles nombreules parcoururent les rues. Tout est tranquile depuis ce moment.

L'on sait maintenant que ce bruit de la destitution du magistrat actuel, est venu de la fausse
interprétation donnée à une lettre écrite par la
commission intermédiaire à l'un des députés
qui s'étoient rendus près d'elle pour protester
contre les innovations, et qui étoient revenus
sans avoir obtenu de réponse. Cette lettre portoit en substance, que le changement dans l'administration de la ville de Coblence, avoit eu
lieu parceque ni la régence ni le megistrat n'avoient
sait leur devoir; que d'ailleurs les spinens ne seroient
samais forcées, et qu'il éton libre à chacun de manifester sa pensée quelle qu'elle fut lorc. La personne
qui avolt neçu la lettre, sit rassembler les chess
des tribus, et la leur communique. Tous crurent y voir ce qu'ils désiroient: la réintégration de leur ancien magistrat.

** Il a été perdu une petite étoix de l'ordre de Malthe, avec un leger rebord en or, is attachée par un sœud à un ruban noir. Celui qui l'auroit trouvée est prié de la rapporter au Bureau de ce fournal; on lui en

*** A louer, par mois, un bel appariement composé de trois Chambres, cuisine & autres commodités; s'adresser Litt. F. No. 62.

en un mot tous les ouvrages relatifs au ménage, défirerois trouver à se placer dans une bonne maison, en qualité ac gouvernance d'enfans, ou de souse autre manière convenable à sa capacité. S'adresser au Bureau de ce Jeurnal.